



Ref : LB/C3D/28-29nov2013

## COMPTE RENDU

---

### Séminaire des 28 et 29 novembre 2013

#### *En présence de*

Gérard Auneau (Toulouse), Laurent Arzac (Bordeaux), Isabelle Baron (Limoges), Henri Benoit (Grenoble), Benoit Bolmont (Metz), Laurent Bosquet (Poitiers), Cécile Collinet (Marne la Vallée), Lionel Crognier (Dijon), Jean-Yves Carn (Brest), François Cottin (Evry), Paul Delamarche (Rennes), Didier Delignières (Montpellier), Patrick Desmoulins (Le Tampon), Xavier Devillard (Saint-Etienne), Eric Doré (Clermont-Ferrand), Tarak Driss (Nanterre), Bertrand Durning (Paris 5 - Descartes), Gilles Erb (Strasbourg), Yves André Féry (Versailles), Pierre Fontanari (Toulon), Jean-Marie Garbarino (Nice), Catherine Garncarzyk (Caen), Fabienne Gillonnier (Chambéry), Florence Hélaine (Cergy), Claude Hertogh (Pointe à Pitre), Jean-Philippe Heuzé (Grenoble), Arnaud Jaillet (Amiens), Pierre Alban Lebecq (Cergy), Christine Le Scanff (Orsay), Pascal Legrain (Reims), David Leroy (Rouen), Eric Margnes (Pau), Philippe Mathé (Angers), Stéphane Nottin (Avignon), Bénédicte Noury (Angers), Bruno Papin (Nantes), Guillaume Penel (Lille), Marie Françoise Pulicani (Corte), Yohann Rage (Font-Romeu), Hugues Rolan (Paris nord - Bobigny), Michèle Schwartz (Nancy), Marc Salmon (Paris est – Créteil), Yannick Vanpouille (Lyon), Guy Verschave (Dunkerque)

---

#### *Ordre du jour*

##### Judi 28 novembre

1. Informations diverses .....	2
2. Cadre national des formations .....	2
3. Place des STAPS selon les politiques de sites .....	3
4. Effectifs 2013-2014 .....	4
5. Capacité d'accueil .....	4
6. Elections au CA .....	5
7. Vote des tarifs .....	5
8. Mise en place des EPSE .....	5
9. Référentiel des formations .....	6
10. Cartes professionnelles .....	6
11. Loi Jardé .....	7

##### Vendredi 29 novembre

12. Filière APA-S .....	7
-------------------------	---

## 1. Informations diverses

Après un tour de table, le Président rappelle le rôle de la C3D et le fonctionnement du conseil d'administration. La C3D a comme mission de définir la politique nationale des STAPS, de défendre l'offre de formation et les diplômes, de défendre les structures de formation et de recherche. Chaque membre du conseil d'administration est en charge d'un dossier relatif à ces missions, dans le cadre d'un fonctionnement collégial.

Parmi les autres points évoqués dans ces informations diverses :

- L'évolution du site de la C3D, qui a été toiletté et a pris une orientation plus politique
- Les fiches RNCP de Master ont été déposées au CNCP par l'Université de Montpellier
- Un comité de concertation MESR/MJS a été constitué pour aborder entre autre la question des diplômes, de la certification et de l'emploi sportif. Le CA de la C3D est représenté par François Cottin (point 10 de l'ODJ).
- Plusieurs positions communes ont été adoptées par la C3D, le CNU et l'ANESTAPS (notamment sur la nomenclature des diplômes ; voir le site de la C3D).
- L'annuaire de la recherche a été mis à jour. Il est coordonné par Christine Le Scanff, qui demande aux structures de faire remonter les modifications liées aux nouveaux contrats en temps réel, afin de le modifier au fil de l'eau (<http://www.c3d-staps.org/toutes-les-actualites/item/1-annuaire-de-la-recherche-en-staps-mis-a-jour>)
- La rentrée a été compliquée pour un certain nombre d'UFR/Départements, que ce soit à cause des effectifs, de la capacité d'accueil ou encore des difficultés financières de leur Université. Ces difficultés mettent d'ailleurs en péril plusieurs structures (point 3 à l'ODJ).
- La C3D et le CNU avancent de façon conjointe au sujet de la Loi Jardé (point 11 de l'ODJ).
- Un appel d'offre est lancé par Patrick Pelayo pour renforcer l'équipe de l'UV2S. Patrick Pelayo s'inquiète par ailleurs du manque d'investissement des structures STAPS dans ce dispositif.

## 2. Cadre national des formations

La nouvelle procédure d'accréditation doit permettre d'accroître la lisibilité de l'offre de formation des Universités et de passer ainsi des 322 intitulés de licences actuels à une quarantaine, et des 1841 mentions de masters à 200 environ. L'offre de formation devra être « soutenable financièrement », cohérente avec la politique de recherche de l'Université et cohérente avec l'offre de formation des autres établissements qui composent la Communauté d'Universités et d'Établissements (CUE, qui remplace le PRES). La C3D a été précurseur en ce domaine et fait souvent figure d'exemple pour les autres conférences. Pour favoriser la reconnaissance du parcours suivi par l'étudiant et développer la mobilité internationale, chaque diplôme est accompagné de l'annexe descriptive dite « supplément au diplôme ». Ce document synthétique retrace le parcours suivi par l'étudiant ainsi que l'ensemble des connaissances et compétences acquises durant son parcours de formation. En l'absence de spécialité (puisqu'elle n'existe plus dans le cadre national des formations), c'est le parcours qui sera inscrit sur l'annexe descriptive au diplôme (et sur le diplôme sous forme d'un Visa), et permettra ainsi la délivrance de la carte professionnelle. Il convient cependant de rester très vigilant sur la mise en place de ce dernier dispositif (<http://www.c3d-staps.org/toutes-les-actualites/item/cadre-national-des-formations-le-nouveau-texte-ne-prevoit-plus-l-inscription-des-parcours-sur-les-diplomes>).

Pour les STAPS, le cadre national de formation est le suivant :

Licence

Sciences et techniques des activités physiques et sportives – STAPS

Master

Sciences et techniques des activités physiques et sportives – STAPS

STAPS : Entraînement et optimisation de la performance sportive  
STAPS : Activité physique adaptée et santé  
STAPS : Management du sport  
STAPS : Ingénierie et ergonomie de l'activité physique  
Licences Professionnelles  
Tourisme et loisirs sportifs  
Animation, gestion et organisation des activités physiques et sportives  
Intervention sociale : médiation par le sport  
Gestion et développement des organisations, des services sportifs et de loisirs  
Santé, vieillissement et activités physiques adaptées  
Métiers de la forme

Quelques remarques sur les langues et la recherche :

Le master intègre un enseignement visant la maîtrise d'au moins une langue étrangère conformément au cadre européen commun de référence pour les langues. Il est souhaitable que les enseignements de langue soient dispensés sur les deux années du master. Cet enseignement est sanctionné par des crédits non compensables. L'idée sous-jacente semble être une disparition progressive du CLES au profit de cette UE.

Concernant la recherche (Article 15) : Au niveau master, l'activité de recherche adossée à la formation peut être présente sous plusieurs formes : unités de recherche labellisées (mixtes ou propres), équipes émergentes, y compris de recherche technologique. Elle doit concerner directement l'établissement accrédité, seul ou en partenariat avec d'autres établissements de recherche ou d'enseignement supérieur ou les milieux économiques, culturels ou sociaux. Cet adossement vaut pour toutes les formations, même s'il peut prendre des formes différentes, faisant notamment jouer des rôles variables au monde socio-économique. Les parcours-types visant une insertion professionnelle immédiate hors des études doctorales doivent joindre savoirs et pratiques, intégrant les compétences apportées par les établissements d'enseignement supérieur et par les milieux économiques et sociaux. Les parcours-types plus orientés vers les métiers de la recherche, qui doivent s'appuyer de façon encore plus étroite sur les activités scientifiques des enseignants des équipes participant à la formation, ne doivent pas négliger les aspects socio-économiques liés à leurs thématiques, facilitant ainsi l'ouverture des études doctorales vers les mondes non académiques

---

### **Implications pour le conseil d'administration**

Rester vigilant sur la mise en place de la circulaire prévoyant que le parcours de formation figure sur le diplôme. Par ailleurs, le dossier de la formation professionnelle nécessite qu'un membre du CA soit mandaté pour le suivre. Ce sera Yannick Vanpouille. Sa mission exacte sera précisée lors d'un prochain CA.

---

### *3. Place des STAPS selon les politiques de sites*

La position de certaines structures peut se retrouver fragilisée à cause des politiques de sites, notamment celles qui deviennent des départements au sein d'UFR ou de Collegiums. Certains cas particuliers nécessitent une vigilance accrue de la C3D, dont il est attendu qu'elle protège les intérêts de la filière sur l'ensemble du territoire.

A Versailles – Saint Quentin : la structure STAPS est un département de l'UFR Sciences de la Santé. La présidence a fait savoir qu'elle était contre sa création en 1999. Le taux d'encadrement de la composante, qui était jusqu'ici relativement bas (30%), passera à 15% après que le Président ait décidé de geler trois postes. Avec 85% de vacataires, il est très peu probable que le département survive à la procédure d'accréditation. La Présidence a donc décidé de réduire la capacité d'accueil (de 200 à 60 étudiants en L1) afin d'augmenter artificiellement ce taux d'encadrement. Compte tenu de la densité démographique des Yvelines et du développement important de la pratique sportive, le directeur du département STAPS s'oppose à cette décision.

A la Réunion : la structure STAPS est un département de l'UFR Sciences. Les étudiants inscrits dans les diplômes qu'il propose représentent 65 % des étudiants de l'UFR. Cependant, le département se retrouve en forte minorité au conseil de l'UFR ce qui pose des problèmes majeurs au moment du vote du budget et des profils de postes. Cette situation n'est pas spécifique à ce département.

A Orléans : La Conférence a regretté l'absence de représentants de l'Université d'Orléans. La création du Collegium Sciences et Techniques pose semble-t-il un certain nombre de problèmes pour la structure STAPS locale, sur lesquels la C3D aurait souhaité disposer d'éclaircissements.

---

### **Implications pour le conseil d'administration**

Le CA de la C3D va envoyer un courrier au Président de l'Université Versailles Saint Quentin afin de l'alerter sur les risques associés à la disparition d'une structure STAPS. Un courrier sera également envoyé à ce sujet à la CPU et au Rectorat de Versailles.

---

#### *4. Effectifs 2013-2014*

Quarante cinq structures ont répondu à l'enquête de la C3D. Les résultats sont présentés dans l'*Annexe 01 – Effectifs 2013-2014*. Il convient de noter l'augmentation de 18% des effectifs de L1 malgré les capacités d'accueil, ainsi que la diminution continue des étudiants au doctorat depuis plusieurs années. La moitié des structures a un nombre d'étudiants inférieur à 800 étudiants.

#### *5. Capacités d'accueil 2013-2014*

Trente neuf structures ont répondu à l'enquête de la C3D. Les résultats sont présentés dans l'*Annexe 02 – Capacités d'accueil 2013-2014*. Il ressort une très grande disparité selon les structures, qui correspond le plus souvent à un contexte local particulier. La mise en œuvre est souvent complexe, et pose autant de questions techniques (APB) que politiques. Il convient de noter que la filière STAPS est loin d'être la seule à être concernée par ce dispositif à l'Université.

---

### **Implications pour le conseil d'administration**

Le CA va constituer un groupe de travail dont l'objectif sera de proposer, si ce n'est une position de consensus, au moins un certain nombre de principes qui sont partagés par l'ensemble des UFR. Une proposition sera discutée et soumise au vote lors du prochain séminaire. Ce groupe pourra également constituer une ressource pour les structures qui souhaitent avoir un support technique pour la mise en œuvre de leur (éventuelle) capacité d'accueil.

---

## 6. Elections au CA

Le secrétaire général de la C3D fait état du nombre de sièges à pourvoir au sein du CA. Un siège est proposé à l'assemblée générale, avec des compétences demandées dans l'insertion professionnelle. Un directeur fait acte de candidature : Yannick Vanpoulle (Lyon). Après avoir rappelé le mode de scrutin inscrit dans les statuts de la C3D, il est procédé à l'élection.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre d'électeurs : 35
- Nombre de votes : 35
- Résultats :
  - Pour : 34
  - Contre : 0
  - Abstention : 1

Yannick Vanpoulle est élu à l'unanimité

## 7. Vote des tarifs

Le trésorier de la C3D fait état des finances de la C3D et rappelle les arriérés de certaines composantes quant à leur cotisation. Il est proposé à l'assemblée générale de reconduire les tarifs de l'année 2012-2013.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre d'électeurs : 35
- Nombre de votes : 35
- Résultats :
  - Pour : 34
  - Contre : 0
  - Abstention : 1

Les tarifs sont adoptés à l'unanimité et sont présentés dans l'*Annexe 03 – Tarifs 2013-2014*. Ce document constitue également un appel à abonnement. Tel que mentionné lors du séminaire, il est important que les composantes régularisent leur situation assez rapidement.

## 8. Mise en place des EPSE

Trente et une structures ont répondu à l'enquête de la C3D. Les résultats sont présentés dans l'*Annexe 04 – Enquête sur les MEEF 2013-2014*. Ces réponses laissent apparaître de fortes disparités entre académies, dans l'organisation institutionnelles des ESPE, ainsi que dans l'implication des équipes des structures STAPS. Il faut sans doute attendre que la situation se stabilise pour réaliser un bilan complet. Les taux de réussite au concours, exceptionnels au concours 2013, commenceront à décroître aux concours suivants. On note ici aussi de fortes disparités. L'analyse des corrélations inter-concours montre que si certaines structures maintiennent un bon taux de réussite, certaines sont davantage en difficulté. Des analyses plus poussées seront nécessaires pour élucider les causes de ces différences de performance. Enfin l'évolution des effectifs de L3 EM laisse entrevoir une forte pression sur les master 1 MEEF à la rentrée prochaine.

## 9. Référentiel des formations

La disparition des spécialités au profit des parcours (qui ne sont pas évalués par la DGEIP), de même que la problématique de la défense de nos formations contre certaines formations concurrentes (celles du MJS, mais également celles d'Universités telles que Paris 6 pour le DU d'éducateur médico-sportif ou celles de structures telles que l'Association Nationale des Préparateurs Physiques Universitaires) ou celle de la mise en œuvre des prescriptions d'activité physique dans le cadre de la convention STAPS/Médecine, placent la qualité de nos formations et surtout de l'affichage des compétences qui y sont développées au centre des débats avec nos partenaires institutionnels ou les branches professionnelles. Le référentiel des formations proposé par la C3D (*Annexe 05 – Référentiel de compétences – Licences – C3D*) et repris en partie par la DGEIP (*Annexe 06 – Référentiel de compétences – Licences – DGEIP*) revêt ici un aspect très important et constitue une base sur laquelle la C3D doit communiquer.

---

### Implications pour le conseil d'administration

Le CA de la C3D va comparer le contenu du document de travail de la C3D avec le référentiel publié par la DGEIP. Il va ensuite communiquer sur ce référentiel auprès des partenaires institutionnels et des branches professionnelles afin d'asseoir la qualité de nos diplômes et les compétences que les étudiants doivent y acquérir.

---

## 10. Cartes professionnelles

La C3D est régulièrement contactée par des titulaires de diplômes STAPS au sujet de difficultés qu'ils rencontrent pour obtenir leur carte professionnelle. Il s'agit d'un problème récurrent et particulièrement important pour notre discipline, puisqu'un grand nombre des métiers auxquels nous préparons s'exerce dans un environnement réglementé qui nécessite cette carte. Un résumé du cadre légal est présenté dans l'*Annexe 07 – Prerogatives des diplômes du MESR et du MJS* ; le formulaire à remplir par les titulaires de diplômes STAPS est présenté dans l'*Annexe 08 – Formulaire de demande de la carte professionnelle*.

Cette problématique nécessite de placer ce dossier dans les priorités du groupe de concertation MJS – MESR. Il convient également d'impliquer dans ce dossier Jean Louis Gouju, désormais expert scientifique à la DGEIP, et d'avoir une réflexion sur le format des annexes descriptives au diplôme, afin qu'elles respectent tout un format commun, qui répond aux exigences du MESR, mais également à celles du MJS pour la délivrance de la carte.

---

### Implications pour le conseil d'administration

Le CA de la C3D va contacter Jean Louis Gouju et missionner un représentant dans le groupe de travail du comité de concertation MSJ – MESR qui traitera spécifiquement des cartes professionnelles (note : le CA est déjà représenté dans ce groupe par François Cottin). La C3D va également rédiger un courrier au MJS demandant d'homogénéiser les critères d'attribution de la carte professionnelle (qui peuvent être interprétés différemment selon les directions départementales), et rappelant le caractère à la fois urgent et très important de cette question dans le contexte du nouveau cadre national des formations.

---

## 11. Loi Jardé.

La loi qui règlemente la recherche biomédicale (Loi Huriet) a été modifiée en 2012 par la Loi Jardé, dont les décrets d'applications doivent paraître d'ici septembre 2014. Les grandes lignes de cette loi (qui est présentée dans l'*Annexe 09 – Loi Jardé*) sont résumées dans le compte rendu du séminaire de Montpellier (Juin 2013).

La C3D et le CNU travaillent de façon concertée sur ce dossier. Une audience va être demandée à la Direction Générale de la Santé afin de présenter la recherche en STAPS et d'accompagner la procédure de classification dans l'une des trois catégories de la Loi Jardé qui est en cours.

La C3D et le CNU sont également à l'initiative d'un comité national d'éthique de la recherche en STAPS (CERSTAPS) qui reprend les modèles des Universités Paris 5 – Descartes et Joseph Fourier de Grenoble. Une première réunion a eu lieu au mois de novembre avec un représentant de chaque structure (Laurent Bosquet et Vincent Nougier), ainsi que des représentants de la plupart des champs disciplinaires. Une procédure a été proposée, qui sera validée lors d'une rencontre prévue au mois de janvier. Une fois qu'elle sera prête, les laboratoires seront sollicités afin d'envoyer quelques dossiers en cours d'analyse par leur CPP afin de tester sa faisabilité.

---

### **Implications pour le conseil d'administration**

Ce dossier requiert qu'un membre du CA soit mandaté pour le suivre. Ce sera Laurent Bosquet.

---

## 12. Filière APA-S

Le début de la matinée est consacré à la position à adopter par la C3D vis à vis de formations concurrentes, telles que le DU d'Éducateur médico-sportif de l'Université Paris 6 ou les formations proposées par l'Association Nationale des Préparateurs Physiques Universitaires (ANPPU). Il est demandé que la C3D adopte une position ferme à ce sujet, tel que cela a été fait vis à vis de l'Université Paris 6 (<http://www.c3d-staps.org/toutes-les-actualites/item/la-c3d-defend-ses-diplomes-en-activite-physique-adaptee>). Ce dossier souligne par ailleurs tout l'intérêt qu'il y a à finaliser notre référentiel des formations, et surtout à le communiquer auprès des partenaires institutionnels et des branches professionnelles afin que les employeurs puissent recruter les titulaires de diplômes STAPS sur des supports qui correspondent à leurs compétences (voir la note de Jean Camy dans l'*Annexe 10 – Les branches professionnelles et les métiers de l'APA-S*). Des solutions ont été proposées pour les EHPAD (voir la note des ARS de Franche Comté et d'Ile de France).

Vincent Alberti, chargé de mission à la C3D pour le dossier Sport Santé et la mise en œuvre de la convention STAPS/Médecine fait une présentation des dernières avancées, ainsi qu'un bilan des sites pilotes pour la mise en œuvre de la convention (le diaporama est présenté dans l'*Annexe 11 – Bilan d'étape de la convention STAPS – Médecine*). Il est souligné que d'autres initiatives ont été mises en place par des sites non pilotes, qui ont précédé la signature de la convention. Un bilan plus exhaustif doit être fait. Il est également rappelé que les structures STAPS doivent faire le maximum pour être représentées dans les comités de pilotage des plans régionaux sport santé bien-être. Il s'agit d'un lieu d'échange et de décision privilégié pour la mise en œuvre de la convention STAPS/Médecine, mais aussi pour développer des actions de formation, de recherche et de transfert dans cette thématique.

Pascal Duché propose la mise en place d'un groupe de travail autour des APA-S, qui inclut les différents acteurs et partenaires, afin d'aborder toutes ces problématiques et identifier les verrous à lever pour que cette filière puisse continuer à se développer, tant du point de vue des formations que celui de la recherche.

---

### **Implications pour le conseil d'administration**

Une enquête élargie aux sites non pilotes va être mise en place en début d'année afin d'avoir une vision plus exhaustive des initiatives locales de rapprochement STAPS/Médecine.

Le CA de la C3D a mandaté Xavier Devillard pour le représenter dans le groupe de travail proposé par Pascal Duché

---